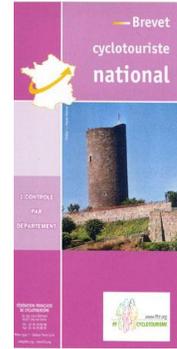


## The BREVET DES PROVINCES FRANCAISES (BPF)

### LE BREVET DE CYCLOTOURISME NATIONAL (BCN)



The *Brevet des Provinces Françaises* (BPF) and *Brevet de Cyclotourisme National* (BCN) are cycle touring competitions. Created by the *Fédération Française de Cyclotourisme*, the French equivalent of the CTC, they are competitions in which the cyclist is required to visit specific places / sites scattered throughout France, six to each *Département* (equivalent to our counties). There are approximately 650 of these sites that can be visited.

To prove that a site has been visited, it is necessary to obtain a 'tampon' or rubber stamp imprint (available in most shops and cafés throughout France) on your 'brevet' card. Brevet cards are available by mail order from the FFCT ([www.ffct.org](http://www.ffct.org)) for €0.40 each or €17.50 for 50.

To cover every *département* in the competition you'll need about 100 of them. Before you can claim your award for completing the competition, you'll need to send in your cards for validation (in French it's called *homologation*). Details of the current validators may be found further on.

The two competitions are similar in that you have to visit specific places; the difference lies in the fact that, for the BPF competition, you need to visit all six sites in each *département*; for the BCN competition you have to visit just one site in each *département*, making it a far less daunting prospect.

If you enjoy travelling around Great Britain collecting answers to questions for the British Cycle Quest, then you'll love these two French competitions.

### Author's Notes

I've been doing this competition for many years and am slowly adding to my count, which I record on an elegant wall chart using red dots to signify places I've visited. This wall chart has changed over the years from a monochrome chart on thick, parchment-like paper to a full colour glossy poster. The latter is probably still available but, it would seem not by mail order from the FFCT.



I haven't yet found the time to grapple with the original French rules in order to understand the relevance of the 'Provinces'. As far as I'm concerned, I simply think of the competition in '*département-ai*' terms! So when I go on my travels, I take both BCN and BPF 'brevet' cards with me. When I visit a *département* for the first time, I get a bit of a thrill throwing *two* brevet cards down on the bar. Makes the whole thing twice as worthwhile! The next five checkpoints in that *département* just need a stamp on the BPF brevet card.

Another minor confusion revolves around the Isle de France, in which lie a number of very small *départements*. This is essentially Paris and its environs, ie busy roads, which don't go down well with the average cyclist. The FFCT have made it easy for us by telling us to visit just six checkpoints in any of the following three *départements*: 78-91-95. So you don't have to worry at all about *départements* 75, 92, 93 & 94. (See *Article 3* in the regulations for each competition, further on to check I've understood this correctly.)

### Links

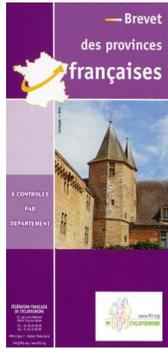
Buy 'brevet cards' here <http://www.ffct.org/index.php?id=256> Once you've decided what you want, click on '*Bon de commande. Cliquez ici*' at the top of the page. This brings up an order form and it looks like there's no problem paying by card. Cheques are obviously not suitable. You could send cash but there's obviously a small risk of the money never arriving. Where it asks for the number of your club and your license number, just put 'CTC de GB'.

For a **list of all the checkpoints**, click on this link: [http://www.ffct.org/qui/img/guide\\_cyclo\\_2010.pdf](http://www.ffct.org/qui/img/guide_cyclo_2010.pdf) and scroll down to pages 79-83.

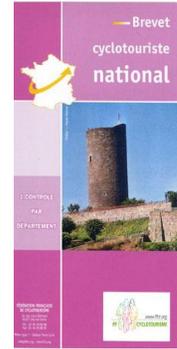
To **view the checkpoints on a scale-able map** of France, go to this link: <http://www.veloenfrance.fr/index.html> Click on any of the regions on the map and that section will enlarge. Then click on the + sign next to '*Curiosités*' on the lower right hand section of your screen. Then click the box adjacent to BCN – BPF. You'll see the map becomes adorned with small logos like the one to the right. Using the scaler at the top left hand corner of the map, move it up to one up from halfway up for the best viewable IGN map.



You can also click on the list of BCN/BPF checkpoints for the map to expand even further to show you a more precise location, together with a small image of the attraction which makes it worth a visit. Click on '*site internet*' and you'll find several more images of the place.



# The BREVET DES PROVINCES FRANCAISES (BPF) LE BREVET DE CYCLOTOURISME NATIONAL (BCN) OFFICIAL RULES AND REGULATIONS



## Brevet de Cyclotourisme National (BCN) Souvenir André Shoup

### Article 1

*Ce brevet est destiné à mieux faire connaître notre belle France, en proposant aux cyclotouristes la découverte d'au moins un site caractéristique par département.*

### Article 2

*La participation au Brevet de Cyclotourisme National (B.C.N.) est réservée aux licenciés F.F.C.T., et implique l'utilisation de cartes de route spécifiques, à demander au siège fédéral à l'aide des bordereaux de commande prévus à cet effet.*

### Article 3

*Une carte de route permet de recueillir dix "cachets-souvenir", un seul étant demandé par département visité. Le lieu géographique pour chaque "cachet-souvenir" doit être choisi parmi les "SITES-CONTROLES" figurant sur le guide du cyclotouriste le plus récent édité par la F.F.C.T. En ce qui concerne une grande partie de la région parisienne (dept. 75-78-91-92-93-94-95), seul un cachet-souvenir est à recueillir, dans des "sites-contrôles" à choisir parmi ceux proposés dans les départements 78-91-95.*

### Article 4

*Le cachet-souvenir est constitué par l'apposition d'un timbre humide, comportant le nom de la localité et celui du département. Il peut être sollicité auprès d'un service public, d'un syndicat d'initiative ou d'un établissement commercial, à l'exclusion d'une compagnie de transport. Le cyclotouriste photographe est invité, s'il le désire, à remplacer l'apposition d'un timbre-humide par une photo qu'il aura prise lors de sa visite du site-contrôle. Cette photo devra être au format de la case "cachet" et collée ; elle montrera sans équivoque le nom de la localité (ex. panneau routier) avec la bicyclette du participant. Les "cachets-souvenir" doivent être recueillis uniquement de jour. S'il y a impossibilité absolue de recueillir sur place un "cachet-souvenir" il y a lieu de choisir un autre site-contrôle parmi ceux du département. L'envoi d'une carte postale est toléré à condition qu'elle soit expédiée du lieu même, avec les indications suivantes : cachet-souvenir "BCN", Nom, Prénom, Club d'appartenance, numéro de licence F.F.C.T. et signature. Elle ne doit comporter qu'un seul nom. Toutefois, cette manière de procéder doit, autant que possible, être évitée ; en particulier, elle ne peut être admise pour des sites-contrôles visités hors saison (cas de certains cols), pas plus que pour des sites-contrôles où le participant passerait la nuit.*

### Article 5

*Pour homologation, les participants au B.C.N. doivent adresser leurs cartes de route dûment complétées au Délégué Fédéral. Tout nouveau participant doit présenter à l'homologation une première carte de route dûment complétée au Délégué Fédéral (dix cachets-souvenirs).*

### Article 6

*Dès l'homologation de sa première carte de route, un participant au B.C.N. peut acquérir la médaille souvenir correspondante. Cette médaille est conçue pour permettre d'y fixer successivement de petites roues représentant chacune dix départements, à demander lors de l'homologation d'une ou plusieurs cartes, ou ultérieurement. Une carte de FRANCE est aussi à disposition de chaque participant pour lui permettre de pointer les départements visités au titre du B.C.N.*

### Article 7

*Le Brevet de Cyclotourisme National ne peut être acquis qu'après avoir parcouru tous les départements français - métropole et Corse - à bicyclette ou à tandem.*

### Article 8

*Le Délégué Fédéral B.C.N. se réserve le droit de régler sans appel les cas litigieux ainsi que ceux qui ne seraient pas évoqués par ce règlement.*

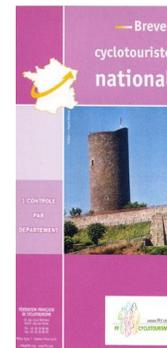
### Article 9

*Les dispositions relatives à tous les brevets soumis à l'homologation de la Fédération sont applicables au présent brevet.*

(Homologation : Délégué BCN : Pierre Cazalières - 13 rue des tilleuls 18390 Saint-Germain-du-Puy [bcn@ffct.org](mailto:bcn@ffct.org)) (2011)



## The BREVET DES PROVINCES FRANÇAISES (BPF) LE BREVET DE CYCLOTOURISME NATIONAL (BCN)



### Brevet des Provinces Françaises (BPF) Souvenir Maurice Roche

#### Article 1

Ce brevet est destiné à faire connaître d'une manière approfondie les caractères et les aspects des diverses régions de France. Pour ceux, ou celles, qui ont déjà entrepris ou terminé le Brevet de Cyclotourisme National, il sera un complément de valeur ; pour d'autres qui ne peuvent envisager de longs déplacements, ou dont les loisirs sont limités, et que le temps de réalisation du B.C. N. pourrait rebuter, le BREVET DES PROVINCES FRANÇAISES (B.P.F.) permettra d'atteindre successivement des objectifs limités.

#### Article 2

La participation au Brevet des Provinces Françaises (B.P.F.) est réservée aux licenciés F.F.C.T., et implique l'utilisation de cartes de route spécifiques, à demander au siège fédéral à l'aide des bordereaux de commande prévus à cet effet.

#### Article 3

Une carte différente est à utiliser pour chaque département.

Cette carte comporte six cases destinées à recueillir un "cachet-souvenir" dans chacun des six "sites-contrôles" de chaque département figurant sur le guide du cyclotouriste le plus récent.

En ce qui concerne une grande partie de la région parisienne (dept. 75-78-91-92-93-94-95), six "sites-contrôles" seulement sont proposés, répartis sur les départements 78-91-95. Ils sont à associer, pour le B.P.F. "ÎLE-DE-FRANCE", sur la même carte de route, représentant ainsi l'équivalent d'un département.

#### Article 4

Le cachet-souvenir est constitué par l'apposition d'un timbre humide, comportant le nom de la localité et celui du département. Il peut être sollicité auprès d'un service public, d'un syndicat d'initiative ou d'un établissement commercial, à l'exclusion d'une compagnie de transport.

Le cyclotouriste photographe est invité, s'il le désire, à remplacer l'apposition d'un timbre-humide par une photo qu'il aura prise lors de sa visite du site-contrôle.

Cette photo devra être au format de la case "cachet" et collée ; elle montrera sans équivoque le nom de la localité (ex. panneau routier) avec la bicyclette du participant.

Les "cachets-souvenir" doivent être recueillis uniquement de jour. S'il y a impossibilité absolue de recueillir sur place un "cachet-souvenir" le participant devra en obtenir un dans la localité la plus voisine, et indiquera les raisons de l'absence du "cachet-souvenir" officiel.

L'envoi d'une carte postale est toléré, à condition qu'elle soit expédiée du lieu même, avec les indications suivantes : cachet-souvenir "BPF", Nom, Prénom, Club d'appartenance, numéro de licence F.F.C.T. et signature. Elle ne doit comporter qu'un seul nom.

Toutefois, cette manière de procéder doit, autant que possible, être évitée ; en particulier, elle ne peut être admise pour des sites-contrôles visités hors saison (cas de certains cols), pas plus que pour des sites-contrôles où le participant passerait la nuit.

#### Article 5

Pour homologation, les participants au B.P.F. doivent adresser leurs cartes de route dûment complétées au Délégué Fédéral. Tout participant doit présenter à l'homologation une carte de route dûment COMPLÈTE (six cachets-souvenirs recueillis dans un même département).

Une carte de FRANCE est à la disposition de chaque participant pour lui permettre de pointer les départements visités au titre du B.P.F. Elle est délivrée dans les mêmes conditions que les cartes de route.

#### Article 6

Le B.P.F. d'une province déterminée ne peut être acquis qu'après avoir parcouru tous les départements constituant cette province, à bicyclette ou à tandem. L'insigne spécial reproduisant les armes de cette province peut alors être acquis.

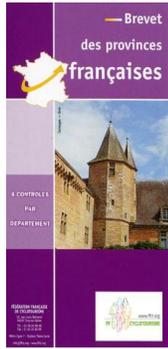
#### Article 7

Le Délégué Fédéral B.P.F. se réserve le droit de régler sans appel les cas litigieux ainsi que ceux qui ne seraient pas évoqués par ce règlement.

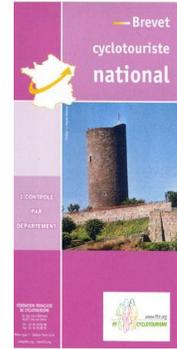
#### Article 8

Les dispositions relatives à tous les brevets soumis à l'homologation de la Fédération sont applicables au présent brevet.

(Homologation : Délégué BPF : Jean-Louis Rougier-Plat, 24460 Négrondes, France [bpf@ffct.org](mailto:bpf@ffct.org) (2011))



## The BREVET DES PROVINCES FRANCAISES (BPF) LE BREVET DE CYCLOTOURISME NATIONAL (BCN)



Below is a list of the Provinces of France  
Click on the name to bring up the relevant Wikipedia page for each.

Provinces	Départements
<a href="#">Alsace</a>	Bas-Rhin + Haut-Rhin + Territoire-de-Belfort
<a href="#">Anjou</a>	Maine-et-Loire
<a href="#">Artois</a>	Pas-de-Calais
<a href="#">Aunis-Saintonge</a>	Charente + Charente-Maritime
<a href="#">Auvergne</a>	Cantal + Puy-de-Dome
<a href="#">Béarn</a>	Pyrénées-Atlantique
<a href="#">Berry</a>	Cher + Indre
<a href="#">Bourbonnais</a>	Allier
<a href="#">Bourgogne</a>	Ain + Côte-d'Or + Saône-et-Loire + Yonne
<a href="#">Bretagne</a>	Côtes-d'Armor + Finistère + Ille-et-Vilaine + Loire-Atlantique + Morbihan
<a href="#">Champagne</a>	Ardennes + Aube + Haute-Marne + Marne
<a href="#">Comtat Venaissin</a>	Vaucluse
<a href="#">Comté de Foix</a>	Ariège
<a href="#">Comté de Nice</a>	Alpes-Maritimes
<a href="#">Corse</a>	Corse
<a href="#">Dauphiné</a>	Hauts-Alpes + Isère
<a href="#">Drôme</a>	Drôme
<a href="#">Flandres</a>	Nord
<a href="#">Franche-Comté</a>	Doubs + Haute-Saône + Jura

<a href="#">Gascogne</a>	Gers + Hautes-Pyrénées + Landes + Tarn-et-Garonne
<a href="#">Guyenne</a>	Aveyron Dordogne + Gironde + Lot + Lot-et-Garonne
<a href="#">Île-de-France</a>	Aisne (Sud) + Essonne + Oise + Seine-et-Marne + Val-d'Oise + Yvelines
<a href="#">Languedoc</a>	Ardèche + Aube + Gard + Haute-Garonne + Haute-Loire + Hérault + Lozère + Tarn
<a href="#">Limousin</a>	Correze + Haute-Vienne
<a href="#">Lorraine</a>	Meurthe-et-Moselle + Meuse + Moselle + Vosges
<a href="#">Lyonnais</a>	Loire + Rhône
<a href="#">Maine</a>	Mayenne + Sarthe
<a href="#">Marche</a>	Creuse
<a href="#">Nivernais</a>	Nièvre
<a href="#">Normandie</a>	Calvados + Eure + Manche + Orne + Seine-Maritime
<a href="#">Orléanais</a>	Eure-et-Loir + Loir-et-Cher + Loiret
<a href="#">Picardie</a>	Aisne (Nord) + Somme
<a href="#">Poitou</a>	Deux-Sèvres + Vendée + Vienne
<a href="#">Provence</a>	Alpes-de-Haute-Provence + Bouches-du-Rhône + Var
<a href="#">Roussillon</a>	Pyrénées-Orientales
<a href="#">Savoie</a>	Haute-Savoie + Savoie
<a href="#">Touraine</a>	Indre-et-Loire

Queries about BCN / BPF can be directed to the Information Desk at CTC National Office.

0844 736 8450 [cycling@ctc.org.uk](mailto:cycling@ctc.org.uk)